

Communiqué de Presse

L'UNSA-BRED, premier syndicat de la BRED avec 49% des suffrages aux dernières élections, prend acte de la levée par la presse économique de la confidentialité concernant la sanction émise le 16 décembre 2011 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Cf www.acp.banque-france.fr ; procédure 2010-06 dans « commission des sanctions »).

Le syndicat apporte son soutien aux salariés de la BRED et en particulier aux collègues de la Salle des Marchés. Les salariés de la BRED ne sont pas des spéculateurs fous se moquant des réglementations et de la déontologie qui doit prévaloir dans ce type d'activité.

La BRED est depuis toujours ce qu'on appelle une « Banque Universelle ». Avec 3700 salariés, la BRED réalise 9 % des résultats du groupe BPCE et est aussi la plus performante des 38 banques de réseau du groupe BPCE. Cette réalité serait identique même dans l'hypothèse de l'absence d'activités de marché.

La BRED Banque Populaire est traditionnellement une banque de détail avec une clientèle de particuliers, commerçants, artisans, associations et entreprises. Depuis plusieurs décennies, la BRED est également un banquier majeur des grandes institutions sociales du pays (Mutuelles, Caisses de retraites, organismes de Sécurité Sociale,...) et des grands opérateurs en énergie, téléphonie et médias.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, la BRED s'est dotée d'une salle des marchés dont la vocation et l'activité principale sont tournées vers la clientèle. D'autres activités de marché se sont greffées pour conserver un seuil d'activité en dessous duquel il est difficile de répondre aux attentes des clients.

L'UNSA-BRED souligne que contrairement à d'autres structures plus importantes de la Place, la Salle des Marchés est restée bénéficiaire et n'a pas été impactée par des manœuvres spéculatives.

La sanction émise concerne plus la forme que le fond. Avec des conséquences moindres que pour une structure cotée ou leader en volume financier traité (c'est peut-être pour cette raison que la BRED a « trinqué »), cette décision a une valeur d'avertissement pour l'ensemble des Banques.

Elle sanctionne également l'attitude de certains dirigeants de notre Banque qui vivent les principes réglementaires, les contrôles et le droit social comme des contraintes.

L'UNSA BRED, qui défend de nombreux salariés de la Salle des Marchés malmenés, demande aux dirigeants concernés de tirer les conclusions de cette sanction en prenant enfin en considération les observations émises, en respectant enfin le droit du travail ou en quittant l'Entreprise qu'ils fragilisent .

Les élus autonomes demandent également une réunion extraordinaire du CCE pour que la Direction s'explique face aux représentants du Personnel, prenne position suite aux déclarations de F.PEROL annonçant que le groupe BPCE ne fera plus d'opérations pour compte propre et consulte le CCE sur l'émission par BPCE de « TSS » (Titres super subordonnés) , émission à laquelle nous sommes tenus de souscrire.

Contact :

Gilles DESSEIGNE, président du SUNI-BRED/UNSA, secrétaire général adjoint fédération Banques-Assurances UNSA 06.07.13.02.57 ; 01.48.18.88.15 ; unsabp@orange.fr